



## Changement de prénom et héritage

-----  
Par l33dnl

Bonjour,

Je souhaite commencer une procédure de changement de prénom au motif d'utiliser dans la vie courante un autre prénom que celui inscrit à l'état civil.

Ayant 3 prénoms sur mon acte de naissance et carte d'identité, je souhaiterais ajouter mon prénom d'usage et garder deux de mes trois prénoms actuels.

Exemple: Pierre, (P1) Paul, (P2) Jean (P3) -> Max, Pierre, (ancien P1) Jean (ancien P3)

J'aimerais savoir quelles conséquences cela aurait vis-a-vis d'un héritage familial (parents), testament ou autre.

Merci pour votre aide.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Non, sauf si cela entraîne une confusion sur la personne dans un testament. Dans les familles où il est de tradition de réutiliser les mêmes prénoms, il y a risque que cela entraîne une confusion entre homonymes. Tout dépendra de la manière dont le testament sera rédigé.

Si on écrit "mon fils Pierre", même si Pierre est devenu Marc on s'y retrouve. "Mon neveu Marc Lampion né le 23/12/1978" est aussi sans ambiguïté.

Cela dit ça devrait être assez rare, puisque qu'on suppose qu'en cas de risque de confusion on suppose que le testateur prendra les précautions nécessaires pour désigner "le bon" neveu Marc s'il en a plusieurs du même nom.

En ce qui concerne l'héritage proprement dit, il n'y aura aucun problème, vous n'allez pas changer vos liens de parenté.

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

Après, un testament peut avoir été rédigé avant que le changement de prénom ait eu lieu.

Mais comme le testament est daté, on devrait pouvoir déterminer de qui le testateur parlait.

-----  
Par l33dnl

Merci pour votre éclaircissement!